

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_138**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'Entreprise MISSILLIER TP en date du 8 juillet 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement durant les travaux sur les arrêts de bus pour le compte de la 2CCAM, Avenue des Lacs et Avenue du Mont-Blanc.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, Avenue des Lacs à la hauteur du N°726 et Avenue du Mont-Blanc à la hauteur du N°13, la circulation sera en demi-chaussée avec un alternat par feux tricolores du **Mardi 15 Juillet 2025 au Vendredi 1er Août 2025**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 08/07/2025

